

Entrée en vigueur – Règlement 2025-890

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2025-890 intitulé : « Règlement applicable à l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques à l'extérieur de périmètre d'urbanisation de la Ville de Lachute ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 8 juillet 2025
(G-2025.11)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière